

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1431 licenciement disciplinaire du milicien de 2e classe Mohamed Houmed Ali

n° 1431

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Numéro JO
n° 9 du 10/08/1967

Date de publication
19 juillet 1967

Date du numéro
10 août 1967

TEXTE INTÉGRAL

Le milicien: de 2e classe Mohamed Houmed Ali, mle 2922, de la 2e compagnie de Milice à Tadjoura, est licencié pour compter du 28 juillet 1967. L'intéressé, qui totalise 38 ans 5 mois et 4 jours de services effectifs à la Milice du T.F.A.F, étant licencié disciplinairement. ne peut prétendre à aucune indemnité . Les droits à solde et vivres de l'intéressé seront liquidés par les soins de l'agent Spécial du Cercle de Tadjoura. Le milicien de 2e classe Mohamed Houmed Ali sera rayé des contrôles de la Milice pour compter du 28 juillet 1967.